

Salaires des fonctionnaires : intoxication patronale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 619

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Politique de l'agenda (suite)

Politique de l'agenda, suite (cf. DP 617). Dans l'un des derniers numéros du «Cheminot» (49), Michel Béguelin, sous le titre «Le Conseil des Etats: pantin de l'ASTAG?» met à jour une manœuvre, parmi d'autres, de paralysie du travail parlementaire sous le signe commode de l'embouteillage des agendas.

En perspective, l'examen, en séance plénière du Conseil des Etats, du contrat d'entreprise des CFF, qui devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 1982. Comme de juste, un examen précédé par les travaux d'une commission «ad hoc» qui doit éclairer la lanterne des sénateurs. Date extrême, pratiquement, pour engager la discussion au Conseil des Etats: la session de décembre. Séances en automne, donc, pour les commissaires.

Et ce scénario qui devient monnaie courante. Les opposants s'organisent pour paralyser la situation, histoire de gagner du temps, de faire valoir plus largement leurs arguments, et si possible de créer une situation d'urgence qui permettrait de geler les dispositions qui leur déplaisent. En l'occurrence, la très puissante ASTAG (Association des entrepreneurs de camions et cars, ainsi que des industriels et commerçants de la branche) se garde bien d'entrer en matière sur le fond du problème et de s'attaquer directement au contrat d'entreprise des CFF; elle se borne à «faire le nécessaire», comme l'explique dans le «Bund» Heini Fischer, le directeur de l'ASTAG soi-même, pour créer une pénurie de dates chez suffisamment de membres de la commission sénatoriale pour que celle-ci ne puisse pas se réunir en 1981. Le petit truc tout simple des agendas partisans; et en filigrane, des parlementaires à l'indépendance douteuse. Le débat du Conseil des Etats ne pourra pas avoir lieu avant mars... si tout va bien. D'ici là, on aura eu le temps de tirer d'autres ficelles.

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Intoxication patronale

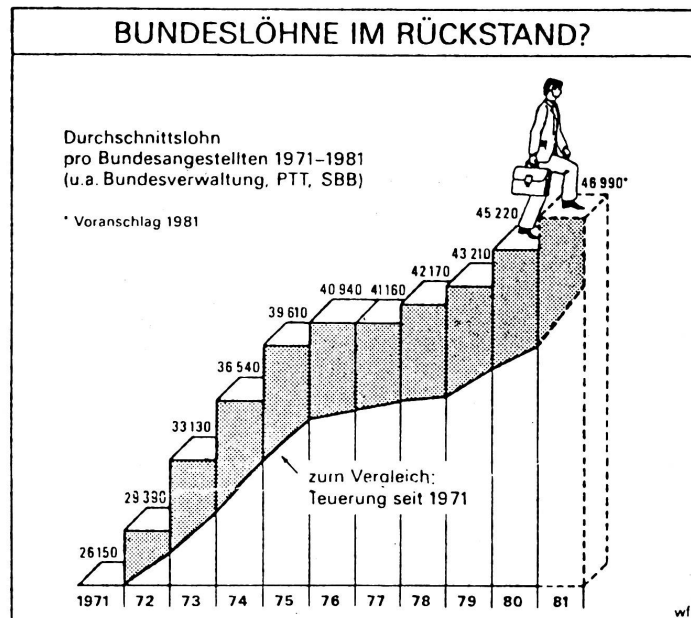
La Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), porte-parole habituel des milieux patronaux, a illustré par un petit graphique l'évolution des salaires dans la fonction publique fédérale (Wirtschaftsförderung, N° 10).

En dix ans, semble-t-il, bonne ascension, cons-

**LA SDES:
LE FONCTIONNAIRE,
CE PELÉ, CE GALEUX...**

tante, pas himalayenne, mais tout de même vers des sommets de montagnes à vaches, comme on dit en langage de tourisme pédestre, de montagnes à vaches à lait de contribuables, comme on dit en langage de Société suisse pour le développement de l'économie suisse.

Voici donc, arrivé à la marche 1981, ce fonctionnaire non essoufflé parti en 1971 (graphique généralement diffusé en Suisse allemande sous le titre «Salaires fédéraux en recul?»; la limite inférieure est celle du renchérissement depuis 1971 — pour 1981, des prévisions):



Un choc! Mais il est intéressant de reprendre les chiffres absolus. Nous avons calculé les données suivantes: les salaires nominaux moyens annuels,

le taux d'inflation sur la base 1971 = 100 et les salaires moyens de 1971 indexés. Voici ce que cela donne (pour 1981, toujours des prévisions):

Années	Salaires nominaux moyens, annuels	Indice des prix 1971 = 100	Salaires moyens de 1971 indexés
1971	26 150	100	—
1972	29 390	106.67	27 895
1973	33 130	115.99	30 332
1974	36 540	127.32	33 295
1975	39 610	135.90	35 539
1976	40 940	138.21	36 143
1977	41 160	139.97	36 602
1978	42 170	141.58	37 023
1979	43 210	146.63	38 344
1980	45 220	152.52	39 884
1981	46 990	163.65	42 794

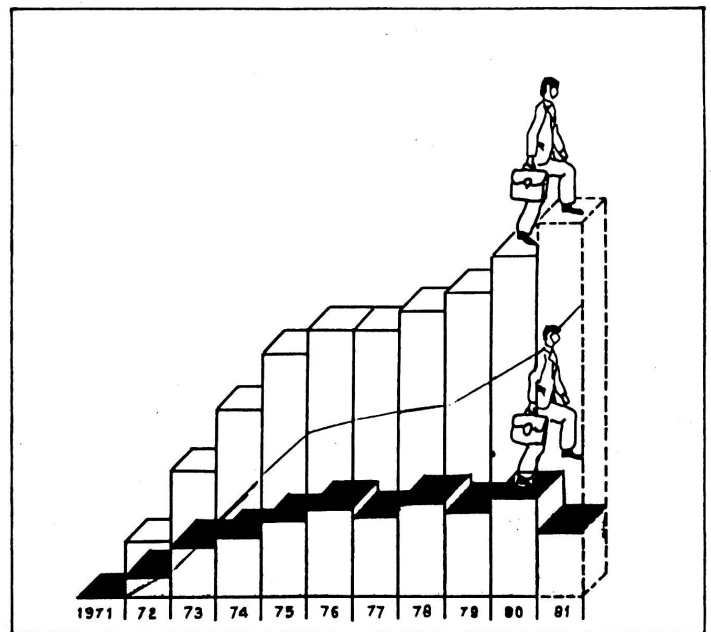
LES SALAIRES RÉELS: LA PLAINE...

Et la différence entre salaires nominaux et réels évolue comme suit:

Année	Différence entre salaires nominaux et salaires indexés
1971	—
1972	1495
1973	2798
1974	3245
1975	4071
1976	4797
1977	4558
1978	5084
1979	4866
1980	5336
1981	4196

On remarquera sans peine que, depuis 1975, il n'y a aucune progression. Et même depuis 1973, si on ne tient pas compte de l'indexation de l'augmentation de 1972.

Il ne reste plus qu'à représenter l'évolution des salaires réels par un graphique. Ce n'est plus de la montagne, mais de la marche en plaine:



SOCIÉTÉ Une mauvaise question

Très bon sujet: Mario Cortesi vient de tourner un film sur Denise Biellmann, championne du monde 1981 de patinage, lauréate du mérite sportif 1981, présentatrice publicitaire, vedette d'un show sur glace et nous en passons.

Diffusion du film à la TV suisse alémanique et immédiatement des remous à n'en plus finir: répondant à une question précise, Denise dit qu'elle ne croit pas en Dieu. Cris d'effroi des bon-

nes âmes, interventions de pasteurs, téléphones et lettres aux parents de la patineuse. Et pour couronner le tout, campagne monstre dans «Blick», plus fort tirage des quotidiens helvétiques, toujours à l'affût de titres qui pourraient faire sonner le tiroir-caisse.

Au total, grand déballage de l'intolérance helvétique. A suivre cette querelle faite à une jeune fille dressée depuis son enfance à devenir une championne, idole des foules grâce au petit écran, on se dit qu'il est encore préférable, dans notre pays, d'avoir tous les «défauts»: pacifiste, gauchiste, déviant de tout poil, plutôt que d'abandonner le credo déiste.